

Commune de VOUZIERS

AVIS DE REPRISE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE SUR LES PROJETS DE - PLAN LOCAL D'URBANISME DE VOUZIERS - PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES EGLISES DE VOUZIERS ET DE VRIZY

Par arrêté n°2020-373 du 08/07/2020, le Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a prescrit la reprise de l'enquête publique unique concernant :

- le projet de révision générale du PLU de Vouziers (commune nouvelle), dont le principal objectif est de permettre un développement raisonné de l'urbanisation à l'intérieur de la commune, et en veillant à préserver l'environnement et le cadre de vie,
- les projets de Périmètres Délimités des Abords autour des églises de Vouziers et de Vrizy.

Cette enquête suspendue le 17.03.2020 suite à la pandémie de covid-19 reprendra le 01/08/2020 et s'achèvera le 08/08/2020 à 16h.

Monsieur Bernard VINCENT a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les dossiers soumis à l'enquête publique seront consultables :

- Sous forme papier et sur un poste informatique au Service Urbanisme mutualisé de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise / ville de Vouziers (situé en mairie de Vouziers – Place Carnot – 08400 VOUZIERS) ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.
- Sous forme papier dans les mairies déléguées
 - o de VRIZY (située Place Jean Coignard – 08400 VRIZY) aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi de 10h30 à 11h30 et le jeudi de 18h00 à 19h00
 - o de TERRON-SUR-AISNE (située 29 rue de Vaulx Velin – 08400 TERRON-SUR-AISNE) aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi de 13h30 à 17h30.
- Sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise : <http://www.argonne-ardennaise.fr>, rubrique Habitant, Urbanisme, PLU Vouziers.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance des pièces liées à ce dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête déposé au Service Urbanisme de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise (situé en mairie de Vouziers – Place Carnot – 08400 VOUZIERS)
- Sur le registre d'enquête déposé en mairie déléguée de Vrizy
- Sur le registre d'enquête déposé en mairie déléguée de Terron-sur-Aisne
- Par correspondance adressé à Monsieur le commissaire enquêteur : Mairie de Vouziers – Place Carnot – BP.20 – 08400 VOUZIERS ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique2c2a@gmail.com ; qui les visera et les annexera au registre ;

Des informations relatives au dossiers de Plan Local d'Urbanisme peuvent être demandées auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, par courrier ou par courriel :

Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise
A l'attention du service urbanisme
44-46 rue du Chemin Salé – 08400 VOUZIERS
Tel : 03.24.30.23.94 – Courriel : secretariat@2c2a.com

Des informations relatives aux dossiers de Périmètres Délimités des Abords de l'église de Vouziers et de l'église de Vrizy peuvent être demandées auprès de :

Architecte des Bâtiments de France
UDAP des Ardennes – Cité Administrative
2 Esplanade du Palais de Justice – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tel : 03.24.56.23.16 – Courriel : udap.ardennes@culturel.gouv.fr

Au terme de l'enquête publique, une décision favorable ou défavorable pourra être adoptée :

- par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Vouziers.
- par le Préfet de Région en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation des Périmètres Délimités des Abords de l'église de Vouziers et de l'église de Vrizy.

A l'issue de l'enquête publique et une fois qu'ils auront été transmis à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, toute personne intéressée pourra consulter le rapport et les consultations du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Au service urbanisme de la communauté de communes, situé en mairie de Vouziers ;
- Sur le site internet de la communauté de communes.